

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## **Généralités :**

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## **Pharmacie :**

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## **Biologie et Biologie :**

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## **Optique :**

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## **Education :**

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## **Prothésaire :**

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## **Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :**

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## **Adresses Mails utiles**

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



## **Déclaration de Maladie**

N° M21- 081685

106522

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3078 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : Bouyissa Aït Abdellah 0313

Date de naissance : 30/09/1949

Adresse : Résidence attablakoum Rue 6 m 64

EL OULFA

Tél. : 0650397131 Total des frais engagés : ..... Dhs

Autorisation CNPD N° : A-A-215 / 2019

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : ..... Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/02/22	CS		6	Dr. Ait Rahim Chafif Anesthésiste Réanimateur INPE : 09118151 Casablanca

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
UNIQUE LAB	16/02/22	Audiocare.	3000 Dhs

### AUXILIAIRES MEDICAUX

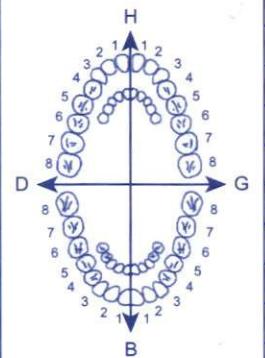
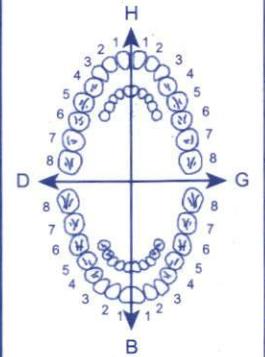
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Dr. Ait Rahim Chafif Laboratoire Unique Lab - Casablanca 16/02/22						

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
D	00000000	B	00000000	
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE



# مصحة المسيرة

## CLINIQUE AL MASSIRA

15/2/2002

M

ATIF:

Khoushy

NFS..

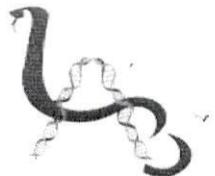
CRP

Tb. . Tck

DOUALAB  
Dr. DADOUNE Loubna  
Laboratoire d'Analyses Médicale:  
201 Lot Haj Fateh Oulfa - Casablanca  
+212 (0522) 900 300 - Fax : (0522) 900 760

Dr. A.  
Anesthésiste Hospitalier  
NPE: 09188151  
Casablanca

CLINIQUE AL MASSIRA  
5, Rue MOKRI - Casablanca  
Tél: 0522 39 40 41  
Fax: 0522 39 14 15



Dr. DADOUNE Loubna  
Médecin biologiste

Biologie - Hématologie - Bactériologie - Immunologie  
Parasitologie - Mycologie - Hormonologie - Virologie

# مختبر التحاليل المُهنية دُعاء لاب

## Laboratoire d'analyses médicales DOUALAB

### Facture

N° facture 22-1192

Casablanca, le 16/02/2022

Date de prélèvement 16/02/2022

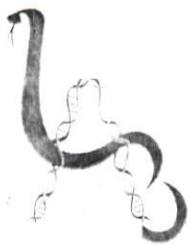
Mme LATIFI Khadija

Code Acte	Designation Acte	Cotation
NFS	NUMERATION FORMULE SANGUINE	80
TP	EXPLORATION DE LA VOIE EXOGENE DE LA COAGULATION	40
TCA	EXPLORATION DE LA VOIE ENDOGENE DE LA COAGULATION	40
CRP	C Réactive Protéine (CRP)	100

Total B	260
Total en dirhams	300,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : Trois cent dirhams\*\*\*

DOUALAB  
Dr. DADOUNE Loubna  
Laboratoire d'Analyses Médicale  
201 Lot Haj Fatah Oulfa - Casablanca  
(0522) 900 300 - Fax (0522) 900 700



# مختبر التحاليل الطبية دُعَاء لِلْأَب

Laboratoire d'analyses médicales DOUALAB

Dr. DADOUNE Loubna  
Médecin Biologiste

Biochimie - Hématologie - Bactériologie - Immunologie Parasitologie  
Mycologie - Hormonologie - Virologie - Test Covid-19 autorisé

Mme LATIFI Khadija

Date de naissance : 17/12/1957

## Compte rendu d'analyses

Prélèvement du:	25/02/2022 9:37
Dossier N° :	250222337

Page : 1 / 1

## HEMATOLOGIE

### NUMERATION FORMULE SANGUINE

Hématies	2,72 *	M/mm <sup>3</sup>	( 3,5 - 5,5 )	2,75 (16/02/22)
Hémoglobine	9,2 *	g/dL	( 11 - 15 )	9,3 (16/02/22)
Hématocrite	27,1 *	%	( 36 - 48 )	28,0 (16/02/22)
VGM	100 *	fL	( 80 - 99 )	102 (16/02/22)
TCMH	34 *	pg	( 28 - 32 )	34 (16/02/22)
CCMH	34	%	( 30 - 35 )	33 (16/02/22)
Leucocytes	3 620 *	/mm <sup>3</sup>	( 4000 - 10000 )	5430 (16/02/22)

### FORMULE LEUCOCYTAIRE

Polynucléaires Neutrophiles	53,70 %	( 50 - 70 )	59,73 (16/02/22)
	Soit 1944/mm <sup>3</sup>	( 2000 - 7500 )	
Polynucléaires Eosinophiles	4,06 % *	( 1 - 3 )	2,19 (16/02/22)
	Soit 146,97/mm <sup>3</sup>	( 40 - 300 )	
Polynucléaires Basophiles	0,29 %	( Inférieur à 1 )	0,43 (16/02/22)
	Soit 10,50/mm <sup>3</sup>	( Inférieur à 100 )	
Lymphocytes	34,15 %	( 20 - 40 )	30,35 (16/02/22)
	Soit 1236/mm <sup>3</sup>	( 1500 - 4000 )	
Monocytes	7,80 %	( 1 - 8 )	7,30 (16/02/22)
	Soit 282/mm <sup>3</sup>	( 40 - 800 )	
Plaquettes	115 000 *	/mm <sup>3</sup>	( 150000 - 400000 )
			181 000 (16/02/22)

## HEMOSTASE

D Dimères  
(Technique : ELFA Vidas )

0,30 µg/ml

Interprétation:

Pour les embolies pulmonaires, le seuil de décision est soit à 0.50 ajusté à l'âge tel que:

< 50 ans : seuil de décision à 0.50 µg/ml

> 50 ans : âge x 0.10 µg/ml (exemple : seuil à 0.65 µg/ml pour 65 ans)

*DOUALAB  
Dr. DADOUNE Loubna  
Laboratoire d'Analyses Médicales  
301 Lot Haj Fatah, Oulfa Casablanca  
0522 900 300 fax 0522 1000 700*